



Chères consœurs, chers confrères,

Le 23 mars prochain, un an jour pour jour se sera écoulé depuis que, à l'invitation de Laurent Blois, délégué général du SPIAC-CGT, 25 d'entre nous se sont incrustés à une réunion de la commission mixte paritaire (CMP) de la production cinématographique pour porter les revendications concernant notre minimum salarial et notre définition de fonction, revendications que nous souhaitons voir inscrites dans la convention collective. Nous avons réclamé un avenant à ladite convention et il nous a été répondu que nos doléances seraient examinées.

Depuis un an que s'est-il passé ?

Rien ou si peu.

Deux propositions d'avenant identiques reprenant nos revendications ont été déposées auprès de la CMP, l'une par le SNTPCT le 1^{er} juin 2016 et l'autre par le SPIAC-CGT quelques jours plus tard. Un groupe de travail formé des représentants des syndicats des producteurs et des syndicats des techniciens, est constitué afin d'entamer les discussions sur nos revendications. Il est convenu que ce groupe de travail, également chargé d'examiner les propositions d'avenant déposées par nos camarades monteurs son et bruiteurs, doit commencer à se réunir en septembre 2016.

Entre septembre 2016 et janvier 2017, sur les quatre réunions du groupe de travail qui ont été programmées, deux ont été annulées au dernier moment par le collège employeur. Et celles qui ont effectivement eu lieu n'ont permis que de survoler les revendications des mixeurs, des bruiteurs et des monteurs son, sans entrer dans le détail de celles-ci, les employeurs disant souhaiter avoir une vue d'ensemble des demandes avant de formuler leurs contre-propositions.

Il n'y a pas de refus catégorique de dialogue mais, ce faisant, le collège employeur joue sa partition en imposant un tempo lent. Bref ils nous mènent en bateau.

Les deux syndicats qui nous représentent ont évidemment parfaitement intégré ce jeu et chacun réagit à sa manière. Après la dernière réunion qui a eu lieu le 20 janvier 2017, le SPIAC a envoyé une lettre aux syndicats de producteurs demandant que les réunions du groupe de travail fassent l'objet d'un ordre du jour, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, le but étant d'amener le collège employeur à annoncer les points sur lesquels ils feront des propositions.

De son côté, le SNTPCT, en concertation avec quelques camarades mixeurs et

monteurs son qui en sont membres, a écrit et fait circuler une pétition que, bien que n'étant pas un modèle de collaboration syndicale, nous vous engageons à signer parce que son succès est notre intérêt.

Mais ce n'est pas suffisant. Il est temps pour nous de réagir et de faire savoir que nous ne resterons pas les bras croisés devant l'inertie du collège des employeurs dont le but est de faire traîner les négociations

Sur l'autre grand sujet qui préoccupe non seulement les mixeurs mais aussi les monteurs son et les bruiteurs, à savoir les délocalisations, nous suivons attentivement depuis plus d'un an et demi les réflexions puis les propositions faites par Mr Sussfeld sur la réforme de l'agrément. En effet, aucun des métiers de la post-production son ne rapporte de points dans l'actuel barème de l'agrément, ce qui, combiné au mécanisme du tax shelter, a pour conséquence d'exposer particulièrement nos métiers au risque de la délocalisation. Il est donc pour nous absolument vital de ne pas laisser passer l'occasion qu'offre cette réforme de corriger cette anomalie en obtenant des points spécifiques dans le barème pour tous les métiers de la post-production son.

Après avoir rencontré Mr Sussfeld et la Direction du cinéma du CNC à plusieurs reprises afin de les sensibiliser à notre problème, nous avons été très déçus de constater que celui-ci n'avait pas été pris en compte dans les propositions de Mr Sussfeld. Et si la Direction du Cinéma a admis qu'il y avait un sérieux problème vis-à-vis de la post-production son, notre demande de constitution d'un groupe de travail spécifique sur ce sujet n'en a pas moins été rejetée par la Présidente du CNC, et cela sans justification.

Il est donc temps là aussi de réagir afin de montrer que nous sommes attentifs à la prise en compte effective par le CNC de nos demandes dans la réforme de l'agrément.

C'est pourquoi nous appelons tous les mixeurs à ne pas travailler le matin du 23 mars 2017 afin de pouvoir venir le plus nombreux possible à la prochaine réunion de la CMP et nous rappeler au bons souvenirs des négociateurs, puis dans un deuxième temps, au siège du CNC pour demander à être reçus par la Présidente du CNC Frédérique Bredin et lui demander où en sont les propositions concernant l'attribution de points pour nos professions dans la réforme de l'agrément, et la prise en compte de nos métiers comme collaborateurs artistiques de création.

Nous appelons tous les monteurs son et tous les bruiteurs à venir nous rejoindre afin de montrer notre détermination commune à obtenir satisfaction dans les négociations sur les avenants à la Convention collective ainsi que sur la réforme de l'agrément. Et nous appelons nos deux principaux syndicats, le SNTPCT et le SPIAC-CGT à nous rejoindre dans cette action que nous souhaitons placer sous le signe de l'unité.

Dernière précision : l'idée de cette matinée non travaillée n'est pas de perturber les travaux en cours dans cette période d'avant Cannes. Nous savons bien l'importance des enjeux pour la plupart des productions. En annonçant à l'avance cette action, il s'agit d'organiser le travail (en particulier pour les séances de post-synchros) de façon à en minimiser le plus possible l'impact. Il appartiendra à chacun, en liaison avec son directeur de post-prod et sa production, de trouver la meilleure organisation pour permettre le rattrapage de ce temps dévolu à notre action. La reprise du travail se fera à 14h.

Chacun de nous doit prendre sa part pour faire de cette matinée un succès et nous donner tout le poids nécessaire dans les négociations en cours.

Rendez vous le 23 mars 2017 à 9h30 devant le bâtiment de la Direction Générale du Travail, quai André Citroën Paris 15e.

L'Association des Mixeurs

www.associationdesmixeurs.fr

<https://www.facebook.com/ADM-Association-Des-Mixeurs-1744417825873423/?fref=ts>